

7171– Acte à caractère budgétaire et comptable

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

8 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze mars à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BOULEAU, Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau,

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 30

VOTANTS : 38

Etaient présents :

M. Tagot (Boismorand), Mme Coutant, M. Marquet (Coullons), M. Bouleau, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Charentus, M. Colpin, Mme de Metz, M. Fagart, M. Hidas, M. Laurent, Mme Pedro, Mme Pereira, M. Tuisat, M. Greuin (Gien), Mme Loskoff (Langesse), Mme Ducommun (Le Moulinet-sur-Solin), M. Bongibault (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoiy), M. Chaborel, Mme Leroy, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), Mme Gaboret, M. Pougny (Saint-Gondon), M. Henry, Mme Meneau (St Martin-sur-Ocre), **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Perron à M. Tagot, M. Boucher à Mme Coutant, Mme Constantin à Mme de Metz, Mme E Silva à M. Tuisat, Mme Flandry à M. Fagart, Mme Quaix à M. Laurent, M. Ravoyard à M. Hidas et M. Tindillère à M. Bouleau

Etait absent excusé :

M. Pichery

Etaient absentes :

Mme Cadier et Mme Fleury

M. Marquet a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2019/34

OBJET : Affectation du résultat 2018 - Budget Assainissement Individuel

Vu l'instruction comptable M49,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le résultat excédentaire d'exploitation du compte administratif 2018 du budget assainissement individuel s'élève à 21 932,94 €.

Le résultat excédentaire d'investissement du compte administratif 2018 du budget assainissement individuel s'élève à 10 614,31 €.

Sur avis favorable de la commission finances du 5 mars 2019,

Sur avis favorable du Bureau du 6 mars 2019,

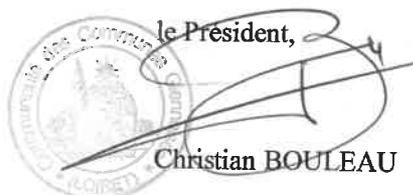
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **REPREND** au compte R001 « excédent d'investissement reporté » la somme de 10 614,31 €,
- **AFFECTE** au compte R002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 21 932,94 €.

Pour extrait conforme,
à Gien, le 26 mars 2019,

Certifiée exécutoire,

*Les formalités de publicité ayant été
effectuées le 20 mars 2019*

le Président,

Christian BOULEAU